

# Le communal accepte le Pacte d'excellence

## ENSEIGNEMENT

**L**e Conseil de l'enseignement communal et provincial (CECP) a livré lundi un « avis favorable » au Pacte d'excellence. Il est cependant assorti d'une telle série de réserves, questions et souhaits qu'il s'agit plutôt d'un avis... provisoire, rendu en attendant que le Groupe central, auteur du pacte, et la Communauté française, commanditaire de celui-ci, clarifient leurs intentions.

Ce sont surtout les imprécisions du texte qui gênent le CECP. Normal, dit-il : le Pacte est un « *compromis* » entre ses auteurs (syndicats, pouvoirs organisateurs, parents) et des pistes, du coup, sont « *peu développées* ». Mais il faut maintenant les clarifier, dit le conseil.

Une demande : le pilotage des écoles démarrera dès septembre 2018. Chaque école devra s'assigner des objectifs (réduire le redoublement de X, taux de réussite de Y aux tests externes...). Un hic : ceux-ci devront s'inspi-

rer d'objectifs généraux que la Communauté doit fixer et communiquer « *au plus vite* », dit le CECP.

### « Des réponses ! »

Le Pacte évoque un tronc commun « polytechnique » mais les modalités sont jugées vagues. Qui assurera les formations techniques ? Avec quels moyens ?... Le Conseil veut des réponses.

Autre point : le Pacte promeut le travail collaboratif entre enseignants. Si l'on veut 2 heures de travail collaboratif par semaine, cela représente 72 périodes par an. Selon les comptes du CECP, il en manque 41. Il faut, dit-il, et « *sans équivoque* », corriger les textes pour ajouter ces 41 périodes à la charge enseignante.

Le Pacte parle d'accorder aux directeurs du fondamental une aide administrative par tranche de 500 élèves. Suffit pas, dit le CECP, qui souhaite une personne dans les écoles de 180 élèves et plus. ■

**PIERRE BOUILLON**